

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du
développement durable et de la mer, en
charge des technologies vertes et des
négociations sur le climat

Décision du 27/10/ 2010

portant nomination

à la commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne
de l'Agence nationale de l'habitat

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles R.321-1 et R.321-6-4 ;

Vu la décision du 21 juin 2010 portant nomination des membres de la commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne de l'Agence nationale de l'habitat,

DÉCIDE

Article 1

Sont nommées membres de la Commission nationale pour la lutte contre l'habitat indigne de l'Agence nationale de l'habitat:

-en qualité de représentante du ministre chargé de l'action sociale

Madame Stéphanne Reverre-Guépratte, chargée de mission accès au logement au sein du bureau urgence sociale et hébergement, ou son représentant, en remplacement de M. Cyrille Martin ;

-en qualité de représentante de l'Union d'économie sociale du logement

Madame Caroline Macé, ou son représentant, en remplacement de M. Frédéric Noble.

Article 2

La présente décision sera notifiée aux personnes mentionnées à l'article 1.

Fait à Paris, le

Pour le ministre d'État et par délégation

Le directeur de l'habitat

de l'urbanisme et des paysages



Étienne Crépon